

Le Cercle de l'Épargne

ÉPARGNE
RETRAITE
PRÉVOYANCE

MENSUEL DE L'ÉPARGNE
DE LA RETRAITE
ET DE LA PRÉVOYANCE

Le Cercle de l'Épargne, de la Retraite et de la Prévoyance
104-110, Boulevard Haussmann • 75008 PARIS
Tél. : 01 76 60 85 39 • 01 76 60 86 05

Contact@cercledelepargne.fr

www.cercledelepargne.com


WWW.CERCLEDELEPARGNE.COM

SUIVEZ-NOUS SUR    

LE SOMMAIRE

L'ÉDITO	03
DES PORTES S'OUVRIENT POUR TOUS CEUX QUI TROUVERONT LES CLEFS	03
<i>Jean-Pierre Thomas, Président du Cercle de l'Épargne</i>	03
LE COIN DE L'ÉPARGNE	04
DE 2018 À 2019, L'ÉPARGNANT DANS TOUS SES ÉTATS PEA, UNE CROISSANCE POUSSIVE	04
	10
LE COIN DE LA RETRAITE	12
LE RÉGIME DES MARINS, UN ANCÊTRE AUX MULTIPLES SPÉCIFICITÉS	12
LE COIN DES INDÉPENDANTS	17
DEVIENT-ON TRAVAILLEUR INDÉPENDANT PAR VOCATION ?	17
LE COIN DE LA DÉMOGRAPHIE	20
FRANCE, FÉCONDITÉ, RUPTURE OU RETOUR À LA NORMALE ?	20
LES CHIFFRES DU CERCLE DE L'ÉPARGNE	23
TABLEAU DE BORD DES PRODUITS D'ÉPARGNE	23
TABLEAU DE BORD DES MARCHÉS FINANCIERS	24
TABLEAU DE BORD DU CRÉDIT ET DES TAUX D'INTÉRÊT	25
TABLEAU DE BORD RETRAITE	26

ÉPARGNE
RETRAITE
PRÉVOYANCE



WWW.CERCLEDELEPARGNE.COM

SUIVEZ-NOUS SUR    

L'ÉDITO



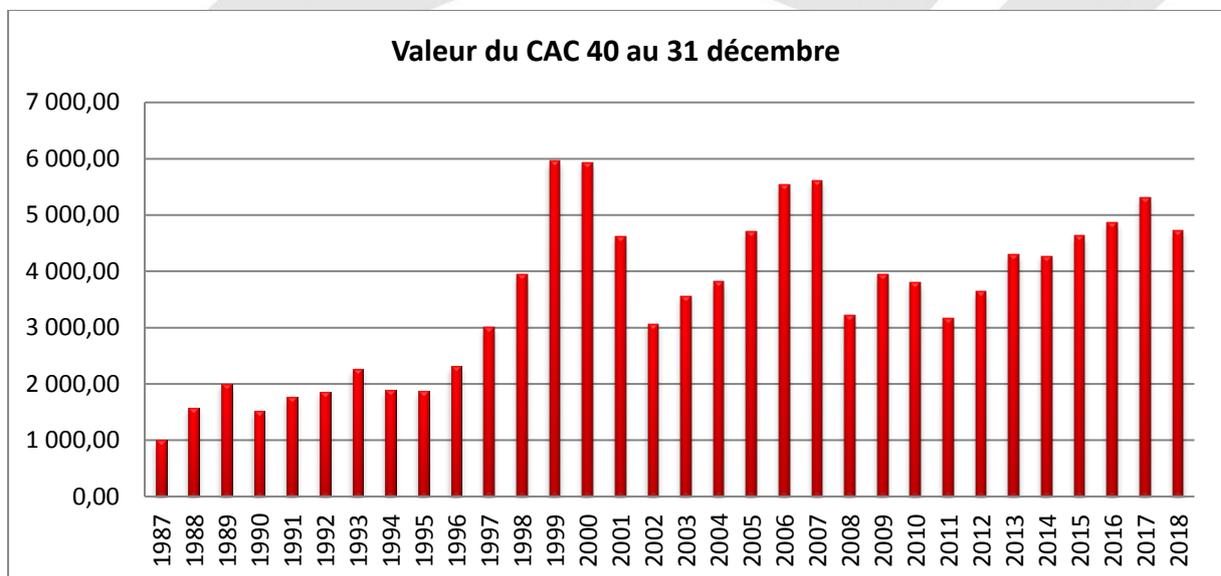
DES PORTES S'OUVRIRONT POUR TOUS CEUX QUI TROUVERONT LES CLEFS **JEAN-PIERRE THOMAS, PRÉSIDENT DU CERCLE DE L'ÉPARGNE**

Le grand écrivain d'origine tchèque, Milan Kundera, a écrit, il y a quelques années, que « *toutes les prévisions se trompent, c'est l'une des rares certitudes qui a été donnée à l'homme. Mais si elles se trompent, elles disent vrai sur ceux qui les énoncent, non pas sur leur avenir, mais sur leur temps présent* ». De ce fait, si je souhaite à toutes et à tous, pour 2019, une excellente année avec plein de succès tant personnels que professionnels, je serai prudent en ce qui concerne les prévisions économiques, tant les incertitudes sont nombreuses. 2018 était sous de bons auspices avant de se révéler décevante. La croissance s'est étiolée, en France comme en Europe. Les multiples tensions internationales ont pénalisé l'activité. L'année financière a été marquée par une forte volatilité et par un recul des cours des actions. En 2019, le contexte restera agité. Nous aurons à cœur à suivre tout à la fois l'évolution des taux d'intérêt et du cours du pétrole. Le commerce international dépendra de l'éventuel accord entre la Chine et les États-Unis. Ces derniers devront gérer au mieux la fin d'un cycle économique qui est le plus long jamais enregistré depuis 1945. Du côté de l'Europe, deux rendez-vous sont déjà marqués sur les agendas, le Brexit au mois de mars, sauf si un nouveau référendum ou un report de dernière minute venait changer le cours de l'histoire, et les élections européennes au mois de mai. Face à un monde qui s'articule de plus en plus autour du duopole Chine/États-Unis, la question sera de savoir si le vieux continent peut renouer avec un esprit de conquête en élaborant de nouveaux partenariats, notamment avec la Russie. De Brest à Vladivostok, les intérêts des uns et des autres convergent bien plus qu'il n'y paraît. Énergie, matières premières, industrie, environnement, que pèsent les oppositions issues d'un monde dépassé ? Il est temps de mettre sur pied de nouvelles coopérations. En cette fin de deuxième décennie du XXI^e siècle, des lignes bougeront de toute façon. 75 ans après Bretton Woods, 40 ans après l'acceptation par la Chine de l'économie capitaliste, 30 ans après la chute du mur de Berlin, 20 ans après l'avènement d'un monde digital, de nouvelles règles, de nouveaux modes de régulation au niveau mondial ne peuvent qu'apparaître. Si l'immobilisme prévalait, les tensions augmenteraient avec à terme un risque de marginalisation des puissances occidentales. Quoi qu'il arrive en cette nouvelle année, je souhaite délivrer un message rempli d'optimisme en citant Vaclav Havel qui affirmait « *l'espoir est un état d'esprit. Ce n'est pas la conviction qu'une chose aura une issue favorable mais la certitude que cette chose a un sens quoi qu'il advienne* ».

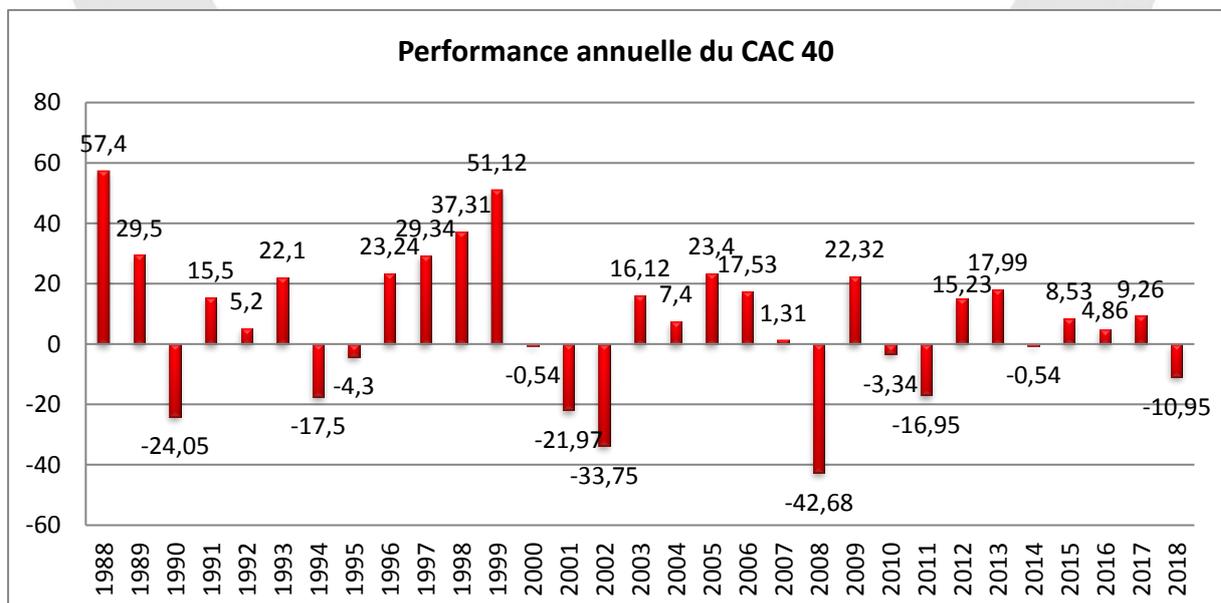
LE COIN DE L'ÉPARGNE

DE 2018 À 2019, L'ÉPARGNANT DANS TOUS SES ÉTATS

Ce n'est pas un krach mais c'est un sérieux signal d'alerte. Toutes les grandes places boursières ont enregistré, en 2018, des reculs significatifs. À Paris, le CAC 40 a perdu 10,95 %, la plus forte baisse depuis 2011. Le Daxx allemand recule même de 18,26 %. L'indice londonien a chuté de 12,48 % à peu près comme l'indice japonais Nikkei, -12,08 %. Les indices américains qui ont longtemps été positifs (jusqu'au mois de décembre) cèdent également du terrain, plus de 5 % pour le Dow Jones et près de 4 % pour le Nasdaq.



Source : Le Cercle de l'Épargne



Source : Le Cercle de l'Épargne

Près de la moitié des composantes du Cac 40 (19 sur 40) a baissé de plus de 15 % en 2018. Les valeurs financières ont cédé du terrain du fait des menaces qui pèsent sur l'Europe. L'automobile (Renault, Michelin et surtout Valeo) a été mise à dure épreuve avec l'entrée en vigueur de nouvelles normes. La forte concurrence sur ce secteur et l'incarcération du P.-D.G. de Renault ont également joué en défaveur des cours. La grande distribution a payé le ralentissement de la croissance de la consommation, de la concurrence de plus en plus vive et du mouvement des « gilets jaunes ».

L'année 2018 aura été l'année de tous les contrastes. Le pétrole a joué au yoyo, passant de 66 dollars début janvier à plus de 84 dollars le baril le 6 octobre pour terminer l'année à 52 dollars le baril. Il aura perdu 20 % de sa valeur en un an. Son augmentation au cours du premier semestre a pesé sur la croissance des pays consommateurs. Elle a eu comme conséquence l'accélération de l'inflation qui a dépassé les 2 % aux États-Unis comme en Europe.

Le commerce international, dans la foulée de l'année 2017, a connu une forte progression aidé en cela par la bonne tenue de la conjoncture américaine. L'aggravation du déficit commercial américain a conduit Donald Trump à engager, avant les élections de Midterm, une guerre commerciale avec la Chine et à titre accessoire avec l'Europe. Si au niveau des échanges, l'impact a été jusqu'à maintenant faible, les sanctions annoncées ont pesé sur le climat boursier de la fin d'année. Les investisseurs craignent pour 2019 un ralentissement des échanges et donc une diminution de la croissance. L'obtention ou non d'un accord au début de l'année 2019 conditionnera l'évolution des cours des prochains mois.

La croissance de l'économie mondiale aurait dû jouer en faveur de la bourse, or il en fut autrement. Les investisseurs valorisent les cours non pas au regard des performances passées et actuelles mais en fonction des résultats à venir. Il est souvent mentionné que les retournements de la bourse ont six mois d'avance par rapport aux mouvements réels de l'économie. Cette théorie est toute relative car des krachs peuvent ne pas déboucher sur des récessions. Il en fut ainsi en 1987. En 2018, la croissance de l'économie mondiale devrait avoir atteint 3,6 %. Les États-Unis, grâce à la réforme fiscale de Donald Trump, peuvent espérer une croissance de 3 %. L'économie américaine serait menacée de surchauffe, justifiant les relèvements des taux directeurs par la banque centrale. En revanche, le Président Donald Trump pense tout autrement, son objectif étant d'obtenir une croissance supérieure à 3 %. Il réclame l'arrêt de la hausse des taux. Les menaces qu'il a formulées à l'encontre du Président de la FED, Jerome Powell, ont effrayé les investisseurs. Ces derniers n'ont guère apprécié la remise en cause de l'indépendance de la banque centrale. Par ailleurs, ils ont jugé les pressions présidentielles et l'éventuel ralentissement du programme de hausse des taux comme la preuve d'un retournement de la croissance. Quatre hausses de taux sont intervenues au cours de l'année 2018, portant la fourchette des Fed funds entre 2,25 % et 2,5 % en fin d'année.

Le ralentissement économique de la zone euro s'est manifesté dès le premier trimestre et ne s'est pas démenti au cours de l'année. L'Allemagne a même enregistré une contraction de son PIB au troisième trimestre, contraction s'expliquant en partie par le changement des normes antipollution des véhicules et par les tensions commerciales. L'Italie a renoué avec la stagnation et la France avec la croissance à petite vitesse. De même, le Japon a dû faire face à un net refroidissement de son économie au troisième trimestre. À cela s'est ajoutée l'érosion de la croissance chinoise à partir du second semestre.

L'année 2018 a été également marquée par une série de crises diplomatiques dont les effets se sont ressentis sur les indices boursiers. L'Iran, la Turquie et l'Arabie saoudite ont été des sources de tensions. Durant l'été, le durcissement des relations entre Ankara et Washington a provoqué une dépréciation de la livre turque et la baisse du principal indice de la bourse d'Istanbul. Cette crise a provoqué une onde de choc sur les places financières mondiales et a contribué à la baisse des valeurs des banques européennes fortement investies en Turquie. La rupture par les États-Unis de l'accord avec l'Iran et la restauration de l'embargo ont eu une influence sur les cours pétroliers et sur le climat économique général. L'assassinat du journaliste saoudien Jamal Khashoggi, dans l'ambassade de son pays en Turquie a pesé sur la place financière de Riad.

L'Union européenne est également restée un foyer d'incertitudes avec notamment le feuilleton, inachevé à cette heure, du Brexit et les relations difficiles de Rome avec Bruxelles du fait de l'arrivée au pouvoir d'une coalition des deux partis extrémistes M5S et la Ligue dont l'antieuropéanisme est un des rares ciments. La crise sociale en France et les difficultés d'Angela Merkel avec la montée en puissance de l'extrême droite fragilisent la zone euro qui fête en 2019 ses vingt ans. Si les écarts de taux entre l'Italie et l'Allemagne se sont accrus, il est à souligner que tant dans ce dernier pays qu'en France, les taux sont plus faibles en fin qu'en début d'année.

L'année 2018 marquera peut-être la fin de l'envolée des cours des technologiques. Apple a valu plus de 1 000 milliards de dollars, avant de perdre en moins de trois mois 30 % de sa valeur. Facebook, Alphabet, Netflix et Amazon ont vu leur cours baisser. Les résultats des GAFAM ne suivaient plus l'appréciation des actions. Des doutes sur la pérennité des modèles économiques commencent à poindre. La correction en cours était attendue et est salutaire. En effet, des augmentations de 300 à 900 % en quelques années étaient déconnectées des réalités économiques.

En 2018, l'année aura été celle de la chute du Bitcoin qui est ainsi passé de plus de 16 400 dollars le 1^{er} janvier 2018 à 3 810 dollars le 31 décembre 2018. En un an, il a perdu plus de 75 % de sa valeur. Le caractère hautement spéculatif, l'absence de transparence, l'explosion des coûts de production des crypto-actifs et la volonté des pouvoirs publics de réguler ce nouveau marché ont entraîné la chute de leurs. Ether, Ripple, Litecoin ont suivi le Bitcoin dans son mouvement.

En 2018, la justice s'est immiscée dans la vie financière des entreprises internationales. L'arrestation de Carlos Gohn au Japon tout comme celle au Canada de la directrice financière de Huawei (qui est par ailleurs la fille du fondateur), et la menace de sanctions à l'encontre de la Société générale aux États-Unis sont autant d'exemples d'une judiciarisation accrue de la vie économique, judiciarisation qui est une forme de protectionnisme déguisé.

2019, L'ANNÉE DES INCERTITUDES ET DE L'INSTABILITÉ ?

Le début du mois de janvier s'inscrit dans le prolongement de 2018. L'accumulation des inquiétudes et des incertitudes angoisse les investisseurs dont l'aversion aux risques est en forte augmentation. La publication de mauvais résultats économiques en Chine a entraîné dès le 2 janvier un net recul des principaux indices boursiers. Si cette chute persistait, la correction actuelle des cours pourrait être bien vite rebaptisée en krach.

Pour l'Union européenne, 2019 sera rythmée par deux évènements majeurs, le Brexit au mois de mars et au mois de mai les élections du Parlement européen. L'année ne sera pas

de tout repos avec la montée du nationalisme et la multiplication des tensions entre États membres ainsi qu'entre ces derniers et la Commission.

Pour certains, 2019 sera l'année de la récession et du krach avec la fin du cycle de croissance aux États-Unis. Pour d'autres, la chute n'est pas inévitable. Un petit tour d'horizon des facteurs positifs et négatifs n'est donc pas inutile.

Le retour du social et du politique

Les opinions publiques, dix ans après la Grande Récession, expriment leurs doutes, leurs colères vis-à-vis des dirigeants politiques. Le cocktail « crise, mondialisation et digital » provoque la montée du populisme, du nationalisme et du protectionnisme. En France, les « gilets jaunes » constituent un phénomène sans précédent depuis la décolonisation et mai 1968. À partir des années 70, avec le déclin du communisme et la fin des mouvements terroristes d'extrême gauche, Bande à Bader, Action Directe, Brigades Rouges en Italie, la vie politique et sociale s'était pacifiée. La question de l'immigration et la crise ont progressivement modifié la donne. Les nouvelles technologies de l'information et de la communication ont changé la manière de faire de la politique. Les réseaux sociaux sont devenus des caisses de résonance importantes. Les « gilets jaunes » constituent le premier mouvement social digital. Facebook et les messageries instantanées ont facilité leur mobilisation sur tout le territoire. Emmanuel Macron a été surpris par ce mouvement, or, en 2017, il a construit son succès électoral en recourant aux réseaux pour constituer son parti. Les mouvements populistes jouent sur la carte communautaire, sur l'idée du rassemblement de personnes qui pensent la même chose. C'est le principe même des réseaux sociaux. En sélectionnant les amis, les sujets, la place laissée à l'ouverture à l'autre et aux idées nouvelles tend à se réduire. Au-delà de ces considérations, le politique et le social sont de retour. Le cours des actions dépend désormais des tweets de Donald Trump autant que des décisions de la banque centrale.

Ce retour du politique s'accompagne d'une remise en cause du multilatéralisme. Or, l'économie n'aime guère les décisions brutales et unilatérales. Elle préfère le consensuel. Depuis 1945 autour du FMI, de la Banque Mondiale, du GATT puis de l'OMC, les États ont essayé plus ou moins bien de s'accorder. La crise de 2008 a été en partie jugulée grâce à l'action coordonnée des puissances parties prenantes du G20. Aujourd'hui, le concert des Nations est en mode polyphonie dissonante. En cas de choc économique, une spirale négative pourrait s'enclencher plus rapidement en cas d'adoption de politiques non coopératives.

Les indicateurs avancés mal orientés

Les indicateurs PMI des directeurs d'achat de la société Markit sont assez fiables. Que ce soient ceux qui retracent l'activité des services ou de l'industrie, ces indicateurs sont tous en baisse depuis le milieu de l'année, après avoir connu une hausse rapide de 2015 à 2017. L'indicateur du sentiment économique de la zone euro a perdu près de 8 points ces six derniers mois. Malgré tout, ces indicateurs sont encore au-dessus de leur moyenne de longue période.

Les premières statistiques de la fin de l'année 2018 confirment que le ralentissement économique de la Chine est plus fort que prévu. Aux États-Unis, avec la fin des effets de la réforme fiscale de Donald Trump, les investisseurs sont aux aguets pour réagir face aux

premiers signes de retournement de l'activité. La croissance de la zone euro semble s'étioler de trimestre en trimestre, butant sur la démographie atone et les faibles gains de productivité.

- ***L'investissement et les achats durables piétinent***

Après une forte progression en 2016 et 2017, l'investissement productif des entreprises, celui en logements des ménages et les achats de voitures sont en recul. Néanmoins, il faut relativiser le recul de cette année qui fait suite à une année exceptionnelle. Par ailleurs, le recul des ventes de véhicules n'est pas sans lien avec le durcissement des normes antipollution entrées en vigueur le 1^{er} septembre dernier.

- ***Plein emploi ne rime pas avec croissance***

Dans plusieurs pays, l'économie bute sur les difficultés d'embauche des entreprises. Ce problème freine la croissance. Plusieurs pays dont les États-Unis et l'Allemagne ont des taux de chômage inférieurs à 4 %. Le plafonnement de la population active conduit, en règle générale, à la stagnation. La croissance de l'emploi est de 1 % au sein de la zone euro, soit un niveau bien plus faible à celui qui prévalait avant crise.

- ***L'inconnu du commerce international***

Quand le commerce international ralentit, la croissance fait de même. Avec une moindre augmentation des revenus, avec les tensions sino-américaines, les échanges mondiaux qui ont connu une bonne année 2018 pourraient se ralentir. La zone euro serait la première à être touchée du fait de sa forte dépendance au commerce international.

Le BREXIT, c'est logiquement pour mars

Depuis plus de deux ans, le Brexit occupe les esprits. Logiquement, sauf surprise de dernière minute, il est prévu pour le mois de mars prochain. Si Theresa May n'arrive pas à dégager une majorité aux Communes, ce qui en l'état des forces est probable, il n'est pas impossible que le « hard Brexit » soit au menu. Les conséquences économiques seraient importantes pour le Royaume-Uni. Certains secteurs seraient particulièrement touchés, tels que l'agriculture, les transports et les services financiers. Mais des pays européens, comme la France qui dégage un excédent commercial avec le Royaume-Uni et l'Allemagne, un de ses premiers fournisseurs, subiraient les effets de ce départ non négocié. L'impact potentiel sur le PIB de la zone euro est mal apprécié. Il pourrait atteindre entre 2 à 4 % sur longue période. Pour 2019, la perte de croissance est estimée à 0,5 point. Pour le Royaume-Uni, en cas d'absence d'accord, sur longue période, le manque à gagner en termes de PIB pourrait atteindre jusqu'à 8 %.

Face à ce risque, l'idée d'un nouveau référendum est avancée, en particulier, par Tony Blair. Les électeurs pourraient être amenés à choisir entre le maintien dans l'Union ou le « hard Brexit ». Les autorités européennes ont signalé qu'elles n'étaient pas opposées à l'idée de suspendre le processus de départ du Royaume-Uni.

Une politique monétaire moins accommodante mais des taux toujours très bas

Depuis le mois de décembre, la Banque centrale européenne a mis un terme à ses rachats d'obligations. En revanche, la BCE ne devrait, au mieux, relever ses taux directeurs qu'à compter de la fin du second semestre 2019. Aux États-Unis, le relèvement des taux directeurs américains devrait se poursuivre mais à un rythme moins soutenu. Deux hausses au lieu de quatre sont pour le moment programmées.

Les taux d'intérêt sont toujours historiquement bas, surtout en prenant en compte l'inflation. Leur légère remontée n'est pas en soi suffisante pour entraîner un repli de l'activité.

Une politique budgétaire plus expansionniste

Que ce soit dans la zone euro avec l'Italie et la France ou aux États-Unis, la tendance est à la dépense publique. Une pause dans la réduction des déficits publics devrait intervenir. Même l'Allemagne pourrait légèrement desserrer les cordons de la bourse.

Un pétrole autour de 60/70 dollars

Avec le ralentissement de la croissance au sein des grandes zones économiques, Europe, Asie et États-Unis, le cours devrait rester sage en 2019. Pour la zone euro, un baril autour de 50/60 dollars est économiquement assez confortable. Cela ne remettrait pas en cause la rentabilité de certaines activités industrielles ou de services comme les transports aériens.

Des entreprises bien gérées en pleine digitalisation

Les entreprises ont digéré la Grande Récession et ont restauré leurs marges. Les taux de profit sont corrects. Certes, la digitalisation impose au sein de nombreux secteurs des changements de modèle et des investissements importants. Les gains de productivité demeurent, pour le moment, modestes, même si nul ne désespère de récolter prochainement les plus-values du digital.

Pas de déséquilibres financiers majeurs

Par rapport à 2000 et 2008, les valorisations boursières sont assez raisonnables. Seules les valeurs technologiques ont connu au cours des trois premiers trimestres 2018, une augmentation spéculative. La correction intervenue à partir du mois d'octobre a, en partie, assaini le marché. Le cours de l'action Apple a, en deux mois et demi, perdu le cinquième de sa valeur.

Les actifs financiers sont sous-valorisés au sein de la zone euro. Le PER sur les résultats futurs est inférieur à 14 pour l'Eurostoxx quand il était de 16 en 2008 et de 20 en 2000. Même si l'immobilier est en forte hausse dans plusieurs pays, les ratios prix des maisons par rapport au salaire nominal par tête d'une part et le prix de l'immobilier commercial par rapport au PIB d'autre part sont inférieurs en 2018 à leur niveau de 2009 de près de 10 points pour le premier et de 5 points pour le second.

Le taux d'endettement des ménages est en baisse au sein de la zone euro et aux États-Unis. Il est passé de 62,5 à 57,5 % du PIB de 2009 à 2018, la France faisant en la matière

exception. Néanmoins, le taux d'endettement des ménages français reste inférieur à la moyenne de la zone euro en s'élevant à 50 % du PIB.

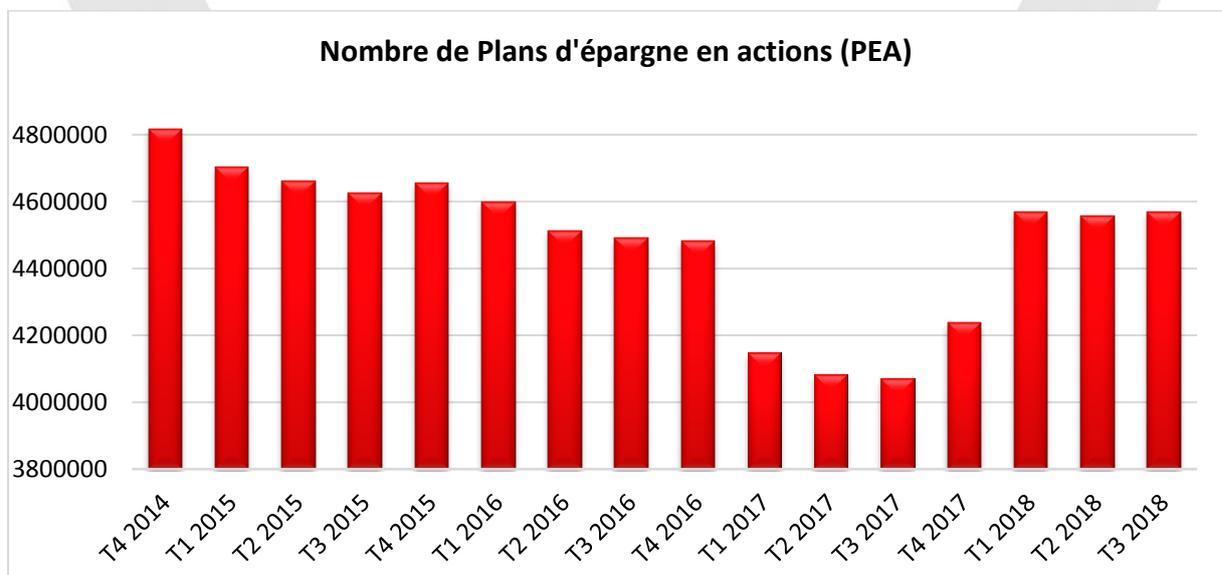
2019 ne naît donc pas dans la béatitude. Le pessimisme est de mise en ce début d'année. Certes, les phénomènes d'autoréalisation pourraient accentuer le ralentissement en cours. Mais, pour autant, rien ne prédestine, en l'état, l'économie mondiale à un nouvel arrêt brutal.

Entre la nécessaire croissance pour améliorer le niveau de la population mondiale et l'indispensable transition énergétique pour limiter le réchauffement climatique, la synthèse complexe à réaliser. Pour le moment, les mesures prises dans l'esprit de la COP 21 ont des effets négatifs sur les ménages et sur les finances publiques. L'idée que le développement d'un important secteur d'activités durables serait porteur de croissance reste encore à démontrer. Le défi, en 2019, sera donc d'obtenir des gains de productivité tant grâce au digital qu'aux nouveaux moyens de production qualifiés de durables.

PEA, UNE CROISSANCE POUSSIVE

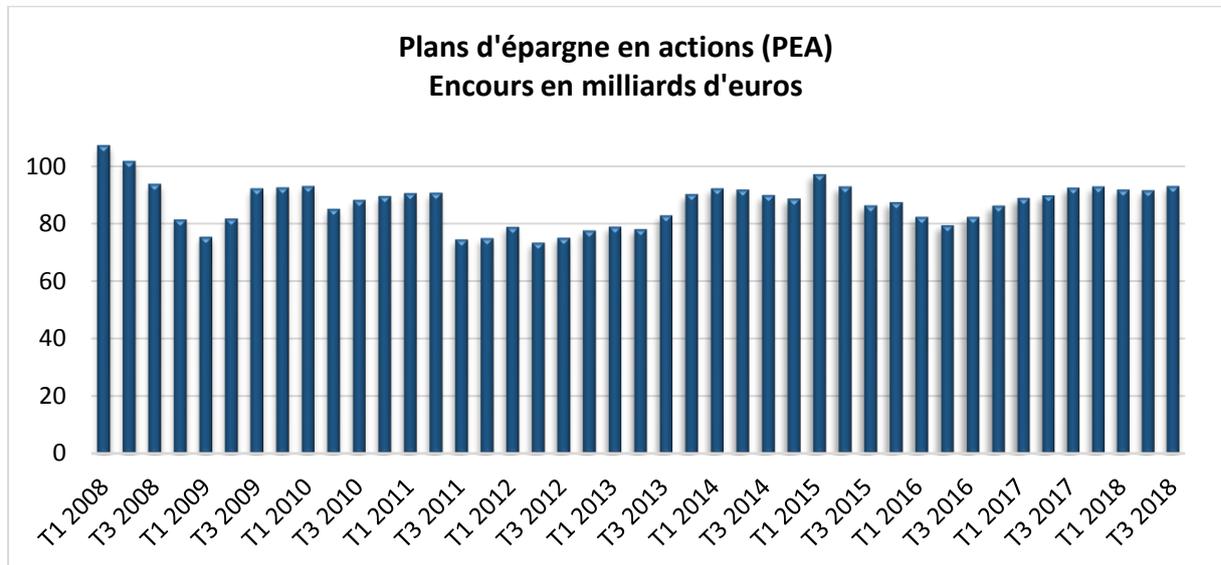
L'année 2018 avait pourtant bien commencé pour le Plan d'épargne en actions (PEA). Fort des bons résultats enregistrés par les marchés boursiers en 2017 (progression du CAC40 de 9,26 % sur un an), le PEA a enregistré un fort rebond, au dernier trimestre 2017 et au premier trimestre 2018, avec près de 500 000 nouveaux comptes titres de PEA ouverts en six mois. Cependant, rattrapés par le ralentissement économique et les incertitudes politiques, les marchés ont été à la peine sur le second semestre. Sur l'année 2018, la place de Paris a ainsi reculé de 10,95 % effaçant par la même occasion les gains de l'année antérieure.

Face au risque de subir des pertes sur les marchés boursiers, les Français qui font de la sécurité une de leur priorité ont stabilisé leur position sur le marché action, malgré la faiblesse des rendements offerts par les produits de taux. Ainsi, sur le troisième trimestre 2018, le nombre de détenteurs d'un PEA est en léger retrait par rapport au premier trimestre 2018 (-159).



Source : Banque de France

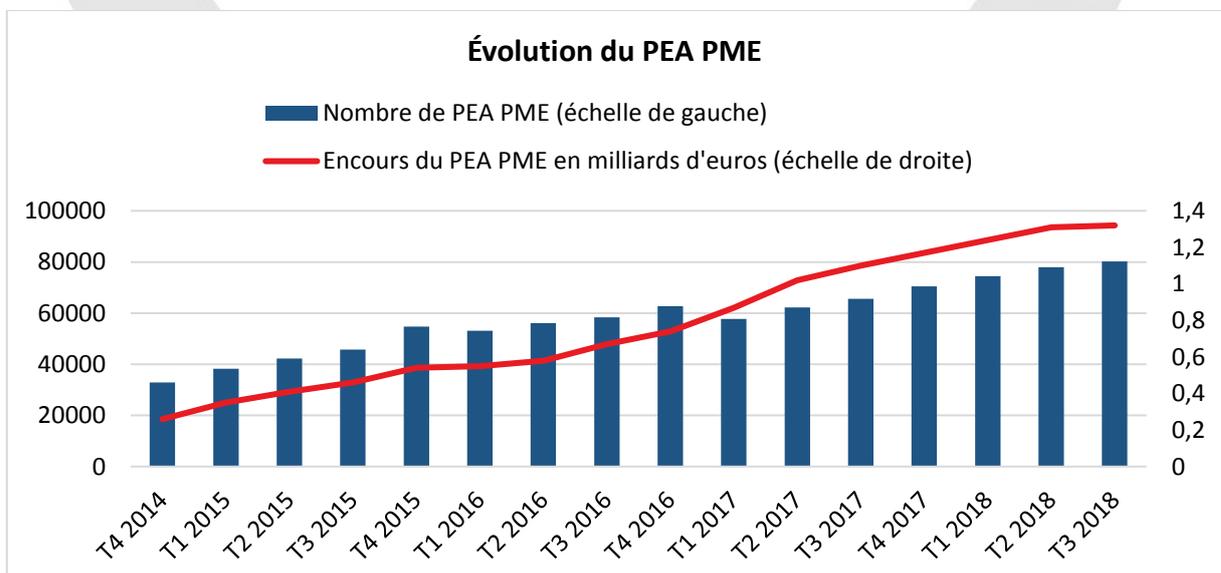
Après avoir atteint un plus bas au troisième trimestre 2012 avec 73,22 milliards d'encours, le PEA peine à retrouver son niveau d'avant crise. L'encours du PEA, qui avoisinait les 107 milliards d'euros début 2008, s'établit à présent à 92,9 milliards d'euros (après 92,4 milliards au trimestre précédent).



Source : Banque de France

LE SEUIL DES 80 000 PEA PME A ENFIN ÉTÉ FRANCHI !

Le PEA PME poursuit sa lente progression, tant en termes de contrats souscrits que d'encours. Au troisième trimestre 2018, le nombre de comptes titre de PEA PME ouverts s'établit à 80 129 fin septembre 2018 contre 65 529 un an plus tôt. L'encours des PEA-PME atteint à présent 1,32 milliard d'euros. Ce produit instauré en 2014 pour encourager les épargnants à investir dans les PME peine à se créer une place dans le paysage des placements financiers, concurrencé par son aîné le PEA qui fêtera cette année ses 50 ans et naturellement par l'assurance vie qui donne la possibilité à ses détenteurs de mixer entre sécurité et rendement en cumulant fonds euros et unités de comptes.



Source : Banque de France

LE COIN DE LA RETRAITE

LE RÉGIME DES MARINS, UN ANCÊTRE AUX MULTIPLES SPÉCIFICITÉS

Louis XIV se désespérait des défaites de la marine royale face aux flottes espagnoles ou britanniques. Il demanda à son Ministre de la Marine qui était aussi Ministre des Finances de trouver une solution. Celui-ci lui a proposé la mise en place d'un Fonds des Invalides de la Marine, afin d'attirer les meilleurs marins et d'éviter qu'ils ne s'installent comme corsaires ou pire comme pirates. Ainsi, est né entre 1673 et 1681, le premier régime de retraite français, un régime qui fonctionnait alors par capitalisation. Du fait de la faible espérance de vie du marin, le nombre de retraités était réduit. Ce régime a perduré depuis Louis XIV et a pris la forme, en 1930, d'un Établissement National de la Marine (Enim). Ce régime est certainement un des plus particuliers des régimes spéciaux en vigueur. Ses règles sont fixées par le Code des transports et par celui des pensions de retraite des marins français.

Les régimes de retraite français étaient jusqu'à maintenant homogènes en ne gérant qu'une seule catégorie d'actifs. Or, des salariés, des travailleurs non-salariés et des dirigeants d'entreprise peuvent être membres de l'Enim. Certes, depuis 2019, le régime général de la Sécurité sociale traite tout à la fois les salariés et les travailleurs non-salariés qui relevaient de feu le RSI.

Ainsi, sont affiliés à l'Enim :

- les marins embarqués sur les navires de commerce, de pêche, de culture marine et de plaisance ;
- les marins qui sont autorisés à valider des services à terre, et leurs ayants droit
- le conjoint collaborateur de chef d'entreprise de tous secteurs maritimes ;
- les marins pensionnés et leurs ayants droit ;
- les élèves qui suivent un enseignement dans un établissement maritime.

Le régime de retraite compte 30 000 cotisants pour 115 000 retraités soit un rapport démographique très dégradé de 1 actif pour 3 retraités contre 1,7 cotisant pour 1 retraité dans le régime général. Ce rapport démographique est lié à la réduction du nombre de pêcheurs et par la réduction des marins de commerce résidant en France.

Autre différence avec les salariés, les marins acquittent une cotisation calculée sur la base d'un salaire forfaitaire correspondant à la fonction qu'ils occupent. Il existe 20 classes de salaire forfaitaire.

Les cotisations s'élèvent à 10,85 % pour le marin (part salariale) et à un pourcentage qui peut aller de 1,6 % à 19,30 % pour les armateurs ou les employeurs, suivant la taille du navire, le type d'activité et les modalités d'exploitation.

L'ÂGE DE DÉPART À LA RETRAITE DES MARINS

Les marins peuvent arbitrer entre plusieurs âges pour partir à la retraite. Le montant des pensions obéit à des règles différentes en fonction de l'option choisie.

La pension d'ancienneté est versée à partir de 50 ans à condition d'avoir 25 années de service ou à 52,5 ans sous réserve d'avoir cotisé 37,5 années. La pension proportionnelle est accordée sur demande à 55 ans après 15 années de service.

La pension spéciale est accordée à partir de 55 ans sous réserve d'avoir cotisé entre 3 mois et 15 ans et d'avoir liquidé une pension dans un autre régime légal. Cette obligation disparaît pour les affiliés de plus de 60 ans.

La pension anticipée est donnée sans condition d'âge pour les affiliés reconnus inaptes à la navigation et qui ont réuni au moins 15 annuités.

Le régime du cumul emploi/retraite diffère de celui en vigueur pour le régime général ainsi que pour les régimes alignés.

La pension n'est pas cumulable avec une activité relevant de l'Enim avant l'âge de 55 ans. Après cet âge, elle est cumulable avec une activité en mer relevant de l'Enim et une activité dans le secteur privé dans la limite d'un plafond avec une activité dans le secteur public. Ce plafond est le même que pour le cumul emploi/retraite en vigueur pour la fonction publique. En revanche, il n'y a pas de cumul possible s'il s'agit d'une activité à terre relevant de l'Enim.

Depuis le 1er janvier 2018, les cotisations versées à l'Enim après la liquidation de la pension ne donneront droit à aucun droit supplémentaire, règle en vigueur depuis 2015 pour les autres régimes.

DES RÈGLES DE CALCUL SPÉCIFIQUES

La pension de retraite des marins dépend du salaire forfaitaire, d'un taux et du nombre d'annuités. Le taux est toujours le même quel que soit le type de pension.

Elle est égale :

<i>Salaire forfaitaire de la catégorie sur les 36 derniers mois x 2 % (taux) x durée des services validés</i>

Des bonifications existent pour tenir compte des enfants. La pension est majorée de 5 % pour 2 enfants, 10 % pour 3 enfants, 15 % pour 4 enfants et plus.

LES CONJOINTS COLLABORATEURS

Le conjoint du chef d'entreprise de pêche ou de cultures marines peut disposer d'une retraite personnelle. Les conditions d'obtentions diffèrent selon le statut du conjoint collaborateur :

Le versement cotisations spécifiques

Le chef d'entreprise peut verser une cotisation correspondant à 8 % du salaire forfaitaire de la troisième catégorie de classement des marins. Le conjoint doit travailler à temps plein ou partiel dans l'entreprise (il peut avoir une autre activité). Le versement de la pension est possible à partir de 55 ans si le conjoint n'exerce plus son activité dans l'entreprise familiale.

La pension s'élève à 1 % du salaire forfaitaire de la troisième catégorie pour une annuité validée.

Le partage des droits sans cotisation supplémentaire

Le dirigeant doit être propriétaire embarqué, et exploiter le navire, avec son seul conjoint. Dans ce cas, le conjoint doit travailler strictement dans l'entreprise. Aucune cotisation n'est ajoutée.

La pension sera calculée normalement, sur la base de la durée de cotisation du dirigeant. Il en recevra deux tiers et un tiers sera versé à son conjoint.

DES RÈGLES DE RÉVERSION DISTINCTES

Le conjoint ou ex-conjoint du marin a droit à une pension de réversion en cas de décès de celui-ci. Les conditions varient selon la durée des services effectués par le marin :

15 ans de services ou plus	Moins de 15 ans de services
<p>Si au moins un enfant est né de l'union : réversion immédiate et sans condition.</p> <p>Si le couple n'a pas eu d'enfants : pour avoir droit à la réversion, le conjoint survivant doit avoir au moins 40 ans et avoir été marié(e) au moins 2 ans avant la fin de l'activité du marin ou la liquidation de sa retraite de l'Enim.</p> <p>Si le mariage a lieu plus tard, la réversion peut être versée à partir de 55 ans si l'union a duré au moins 4 ans.</p>	<p>Si le conjoint survivant perçoit une autre pension de réversion d'un autre régime que de l'Enim.</p> <p>Si ce n'est pas le cas, la pension de réversion de l'Enim est accordée à partir de 55 ans, à condition que le mariage ait duré au moins deux ans ou ait donné lieu à la naissance d'au moins un enfant.</p>

La pension de réversion s'élève à 54 % de la pension que percevait ou aurait pu percevoir le défunt. Elle est cumulable avec une pension personnelle.

S'il y a plusieurs ex-conjoints, la réversion est partagée entre eux au prorata de la durée du mariage.

En cas de remariage, le droit à réversion disparaît. Elle peut être transférée aux enfants. En cas de dissolution du nouveau mariage, elle peut être recouvrée.

Les orphelins ont aussi droit à 10 % de la pension dont bénéficiait ou aurait pu bénéficier le défunt.

Bilan comparé de l'Enim avec le régime général

	Enim	Régime général
Affiliation (PUMa)	L'Enim affine les marins professionnels et les membres de leur famille. Il n'a pas vocation à affilier les personnes qui n'ont plus de lien avec les métiers de marin.	Le régime général a vocation à affilier toutes les personnes résidant en France de façon régulière, hors critère d'activité professionnelle
Public cible	Marins salariés et marins à leur compte sont traités de la même manière	Les salariés. D'autres régimes existent pour les autres catégories (SS indépendants, MSA...) avec des conditions différentes
Assiette pour le calcul des cotisations et contributions	Salaire forfaitaire (classement en 20 catégories)	Salaire réel
Assiette pour le calcul des prestations en espèces (indemnités journalières, allocation décès...)	Salaire forfaitaire (classement en 20 catégories)	Salaire réel
Assiette pour le calcul des rentes AT/MP et pensions d'invalidité	Salaire forfaitaire (classement en 20 catégories)	Salaire réel
Assiette pour le calcul des pensions de retraite	Salaire forfaitaire (classement en 20 catégories)	Salaire réel
Conditions de cotisation	Comptage par journée de cotisation (prévoyance et vieillesse) et annuités (vieillesse)	Comptage par heures de travail (prévoyance) et trimestres (vieillesse)
Branches d'assurance	Pas de branche AT/MP différenciée (la branche prévoyance regroupe maladie, maternité, invalidité, AT/MP et décès)	Branche AT/MP différenciée avec cotisations et gestion spécifique (pénalisation des entreprises accidentogènes)
Branches d'assurances	Prise en charge par l'employeur du premier mois des soins et salaires du marin accidenté ou tombé malade à bord (nombreuses exonérations réglementaires)	Pas d'équivalent
Branches d'assurance	Gestion uniquement de la prévoyance et de la vieillesse + cotisations correspondantes	Branches « prévoyance », retraite, chômage, famille... gérées par différents organismes du régime général
Branches d'assurances	Maladie en cours de navigation = comme maladie hors navigation mais dont les symptômes se déclarent à bord (conditions de cotisation pour les IJ au bout de 6 mois d'arrêt de travail seulement – Taux particuliers de remboursement des soins)	Pas d'équivalent, soit AT/MP, soit maladie

	Enim	Régime général
Rentes AT/MP	Rente servie à partir de 10 % d'IPP, rien en dessous	Indemnité en capital pour les IPP < 10 %, rente au-dessus
Pension d'invalidité maladie	50 % du salaire forfaitaire , transformée en pension de vieillesse possible à partir de 55 ans	50 % du salaire réel , transformée en pension de vieillesse à partir de 60 ans
Pension de veuf ou veuve invalide	Non	Une pension de veuf ou veuve est servie lorsque le bénéficiaire est invalide à un certain taux.
Pension d'ancienneté pour inaptitude	Pension anticipée servie sans condition d'âge	Servie à partir de 62 ans mais sans décote (à taux plein)
ITI - indemnité temporaire d'invalidité	Inexistant (sauf pour la femme, marin enceinte inapte temporaire)	Servie au travailleur inapte au maximum pendant le mois qui suit la décision d'inaptitude et dans l'attente du reclassement ou du licenciement Montant = 50 % RG + 50 % employeur
Âge de départ à la retraite	Âge normal = 55 ans (peut être anticipé à 50 ou 52,5 ans sous conditions)	62 ans (sauf invalide = 60 ans)
Montant de la retraite	2 % du salaire forfaitaire moyen des 3 dernières années par année de service avec un maximum de 37,5 annuités soit 75 % du SF maximum	50 % du salaire réel moyen des 25 dernières années
Compte pénibilité	Non	Oui , permet de partir à la retraite avant l'âge légal
Bonification enfant pour la retraite	5 % (2 enfants), 10 % (3 enfants), 15 % (4 enfants et plus)	10 % (3 enfants et plus)
Réversion retraite (54 % de la pension du titulaire décédé)	À partir de 40 ans et pas de plafond de cumul avec les ressources propres du bénéficiaire	55 ans et plafond de cumul avec les ressources propres du bénéficiaire
Pensions d'orphelins sur la branche vieillesse	Pension sur la branche vieillesse jusqu'à 21 ans s'ils poursuivent leurs études – montant de la pension temporaire d'orphelin = 10 % de la pension du marin décédé	Pas de pension d'orphelins sur la branche vieillesse
Régimes complémentaires	Pas de régime complémentaire	AGIRC ARRCO obligatoires en complément de la retraite de base
Cumul emploi retraite	Autorisé	Autorisé
Génération de droits nouveaux à retraite par le nouvel emploi	Oui lorsque la première pension de vieillesse est versée par l'Enim (jusqu'au 31/12/2017)	Non lorsque la première pension de vieillesse est versée par le régime général

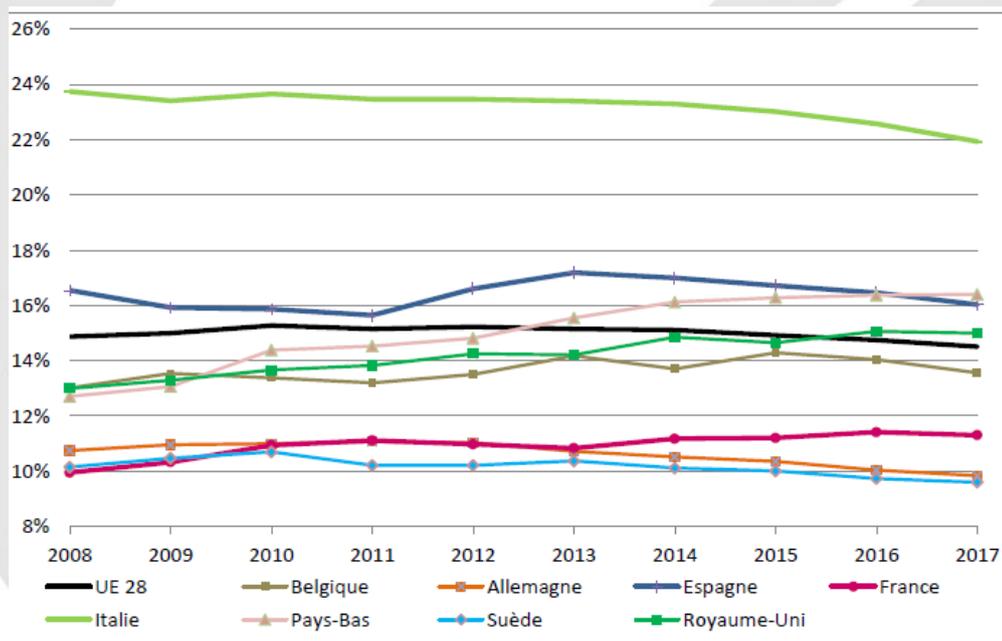
Tableau réalisé par l'ENIM

LE COIN DES INDÉPENDANTS

DEVIENT-ON TRAVAILLEUR INDÉPENDANT PAR VOCATION ?

Selon l'office statistique européen, Eurostat, les travailleurs indépendants, représentaient, en 2017, 14,5 % des personnes en emploi. Ainsi, sur les 227,7 millions de personnes âgées de 15 ans ou plus en emploi, 33 millions exerçaient une activité en qualité de travailleur indépendant. Après des années de progression qui tiennent notamment à la flexibilité accrue du marché du travail, on constate un fléchissement de la part des indépendants dans l'emploi total dans de nombreux pays de l'union européenne depuis 2013, à l'exception de la France, des Pays-Bas et du Royaume-Uni.

**Évolution de la part des travailleurs indépendants
parmi les actifs occupés entre 2008 et 2017**



Champ : personnes en emploi âgées de 15 ans ou plus.

Source : Eurostat, Labour force survey.

Dans une grande majorité de cas, l'installation en tant qu'indépendant est un acte volontaire de la part des actifs. Ainsi, selon Eurostat, pour 23 % d'entre eux, ce choix est perçu comme une occasion intéressante. Dans 16 % des cas, il est lié à la poursuite d'une activité familiale. Pour 15 % des indépendants, ce statut est choisi afin de pouvoir adapter ses horaires de travail à des contraintes personnelles. 11 % se sont résolus à s'installer à leur compte afin de sortir du chômage et 2 % parce que c'était une exigence de leur ancien employeur.

Raison principale ayant motivé l'accès au statut d'indépendant, 2017, UE
(en % des travailleurs indépendants)



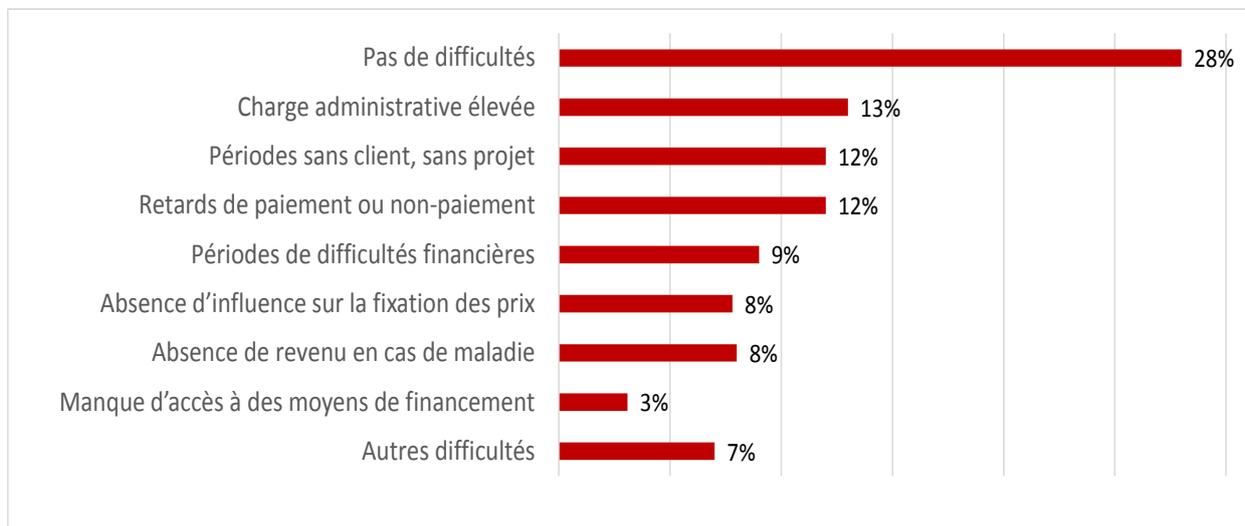
Source : Eurostat

Seulement 28 % des travailleurs indépendants déclarent ne pas avoir rencontré de difficulté pour leur activité. Les pays où les indépendants déclarent avoir rencontré le moins de difficulté pour s'installer sont la République tchèque (44 %), les Pays-Bas (42 %), le Royaume-Uni (41 %), la Suède et l'Allemagne (40 % chacune).

En France, seuls 26 % des indépendants déclarent ne pas avoir rencontré de difficultés. Les Français sont par ailleurs plus nombreux que la moyenne européenne à considérer que les charges administratives constituent un frein à l'entrepreneuriat (18 % contre 13 % en moyenne en Europe). La France est, dans ce domaine, dépassée par l'Italie, où ce taux atteint le niveau record de 26 %.

Parmi les autres difficultés soulignées par les entrepreneurs européens, figurent les périodes sans client, sans commande ou sans projet (12 %), les retards de paiement ou le non-paiement (12 %), les périodes de difficultés financières (9 %), l'absence d'influence sur la fixation des prix (8 %) et l'absence de revenu en cas de maladie (8 %). 28 % ont déclaré ne pas avoir rencontré de difficultés en tant que travailleur indépendant. Dans trois pays, l'Estonie (30 %), Chypre (24 %) et la Grèce (23 %), les répondants ont le plus souvent indiqué avoir rencontré des « périodes de difficultés financières ».

**Principale difficulté rencontrée par les travailleurs indépendants
au cours des douze derniers mois, 2017, UE**
(en % des travailleurs indépendants)



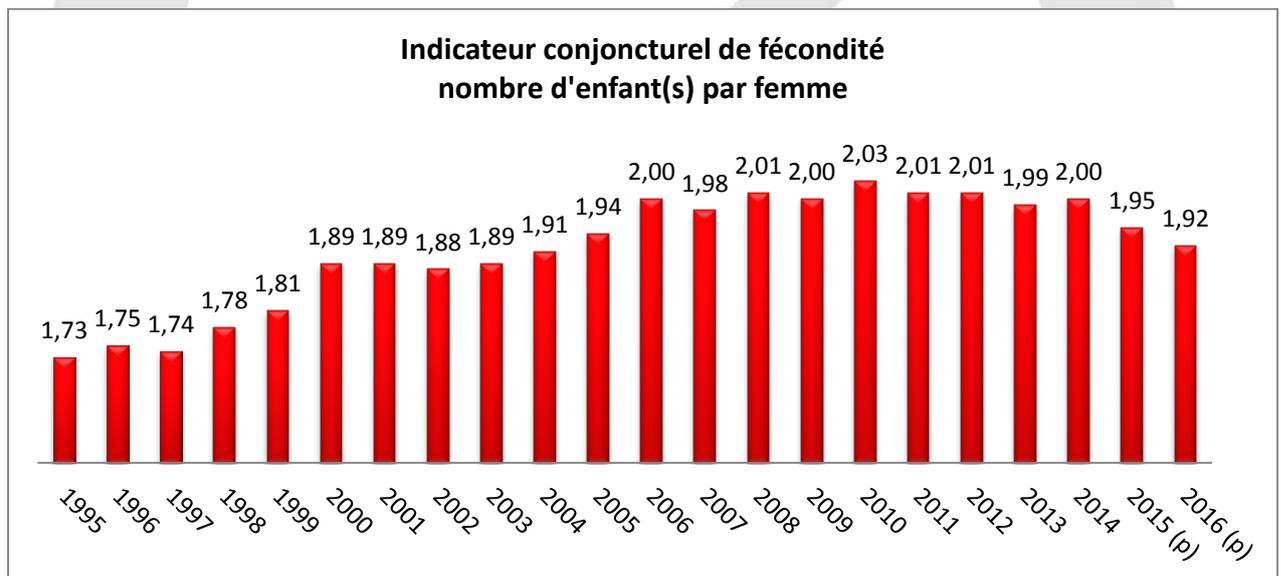
Source : Eurostat

En 2017, dans l'Union, 77 % des travailleurs indépendants avaient deux clients et plus et aucun en position dominante, 18 % dépendaient d'un client en position dominante et 4 % n'avaient eu aucun client lors des douze derniers mois.

LE COIN DE LA DÉMOGRAPHIE

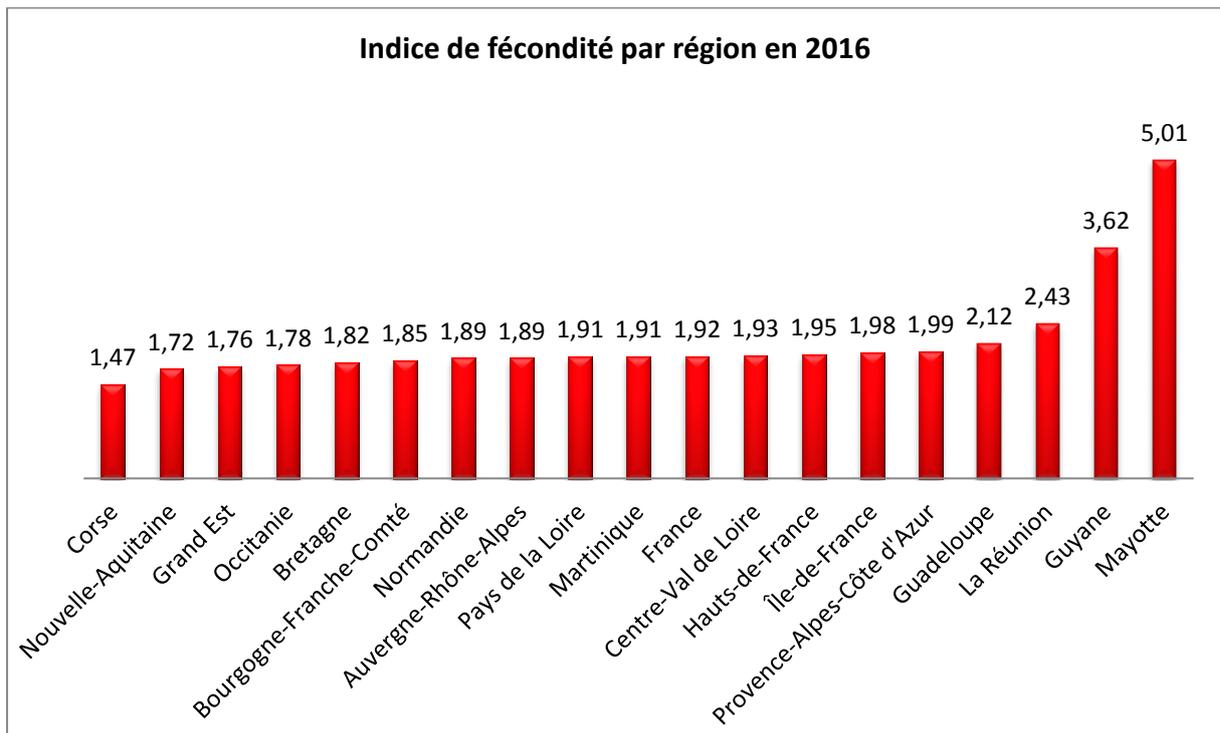
FRANCE, FÉCONDITÉ, RUPTURE OU RETOUR À LA NORMALE ?

La France se démarque de la majorité des pays européens en matière de démographie par le maintien d'un taux de fécondité relativement élevé. Ce taux connaît des fluctuations sur moyenne période. Après avoir diminué des années soixante aux années quatre-vingt-dix, il a enregistré une hausse autour du changement de siècle, lui permettant de repasser au-dessus de 2 en 2006. Depuis 2014, une érosion est constatée. Il s'élève désormais à 1,92 enfant par femme. La baisse de la fécondité concerne toutes les classes d'âge et toutes les catégories sociales. Elle touche aussi bien les femmes qui n'avaient pas encore d'enfant que celles qui en avaient déjà. En revanche, le taux de fécondité des immigrées reste stable. Leur contribution à la fécondité globale se maintient à 0,1 enfant par femme. Les raisons expliquant les évolutions du taux de fécondité sont toujours difficiles à cerner. La multiplicité des facteurs pouvant influencer la fécondité permet de nombreuses interprétations. Avec un taux à 1,92, la France s'éloigne du taux de remplacement des générations. Ce taux reste néanmoins nettement supérieur à celui constaté chez nos partenaires économiques.



Source : INSEE

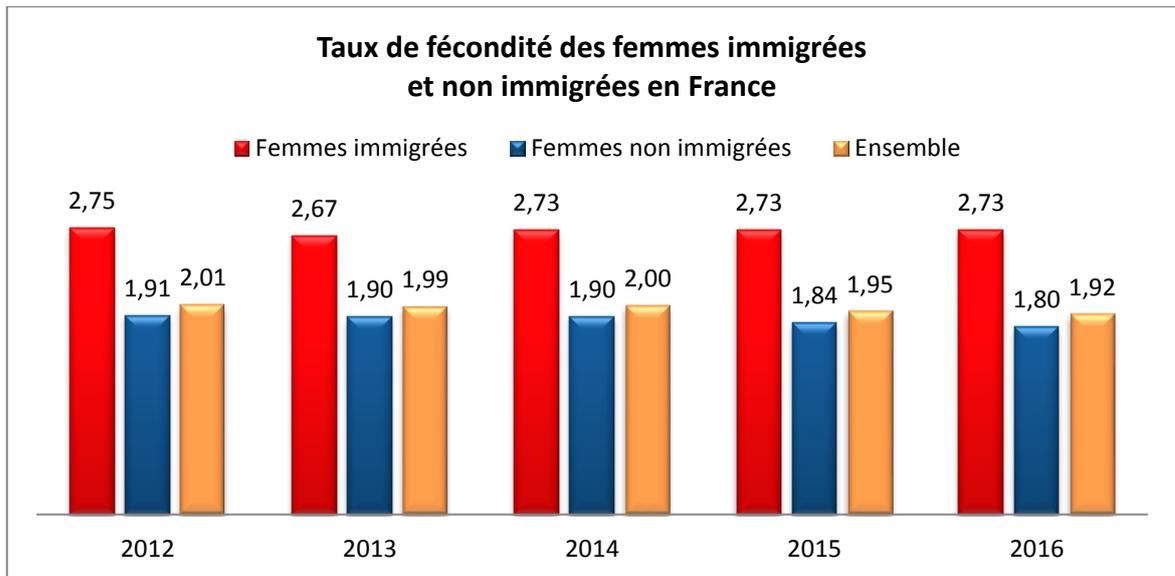
La Corse est la région française dont le taux de fécondité est le plus faible. Son taux de fécondité, de 1,47 en 2016, est à rapprocher de celui de l'Italie (1,42). En revanche, les régions d'outre-mer se démarquent par des taux de fécondité très élevés.



Source : INSEE

Le taux de fécondité avait progressé autour des années deux mille notamment en raison d'un phénomène de rattrapage. Les femmes des générations soixante-dix ont eu tendance à reculer l'âge de l'arrivée du 1^{er} enfant et donc des suivants. La progression du taux de fécondité était imputable à celui des femmes de plus de 35 ans. Ce phénomène tend à se stabiliser. Par ailleurs, en 2015 et en 2016, la fécondité diminue pour la plupart des âges et notamment aux âges les plus féconds. Avant 30 ans, la baisse déjà constatée par le passé s'accélère en 2015. La fécondité des femmes de 30 à 34 ans diminue également en 2015 et 2016, mais moins fortement que pour les plus jeunes. Entre 35 et 39 ans, la fécondité commence à baisser en 2016. À partir de 40 ans, la fécondité augmente de nouveau en 2016, mais moins fortement que par le passé. Les femmes appartenant aux 25 % des ménages les plus modestes (premier quartile de niveau de vie) ont une fécondité, à âge donné, plus élevée que les femmes un peu moins modestes qu'elles (deuxième quartile). La fécondité des femmes les plus aisées (quatrième quartile de niveau de vie) est plus tardive : elle est maximale à 31 ans, contre 28 ou 29 ans pour les femmes des autres quartiles de niveau de vie. Elle est également plus concentrée : la courbe des taux de fécondité est nettement plus resserrée autour de ce pic d'âge pour les femmes du quatrième quartile de niveau de vie que pour les autres. La baisse apparaît plus précoce pour les femmes de milieux modestes et très modestes (premier et deuxième quartiles) : elles ont eu moins d'enfants en 2015 qu'en 2013, alors que les femmes plus aisées (troisième et quatrième quartiles) sont aussi fécondes ces deux années. Mais, en 2016, la baisse de la fécondité concerne également les femmes les plus aisées.

La fécondité des immigrées est en moyenne plus élevée que celles des non-immigrées de 0,8 enfant de plus par femme. Les femmes ayant immigré avant l'âge de 15 ans ont une fécondité très proche des femmes nées en France. Celles qui immigreront après 15 ans retardent de plusieurs années l'arrivée de leurs enfants ce qui conduit à une majoration de leur taux de fécondité. Le taux de fécondité des femmes immigrées, de 2012 à 2016 est stable à 2,7 pour les femmes immigrées quand il est passé de 1,9 à 1,8 pour les femmes non immigrées.



La baisse du taux de fécondité constatée ces dernières années est une mauvaise nouvelle tant pour l'équilibre de notre système de retraite que pour la croissance. La France faisait exception avec le Royaume-Uni en matière de démographie. L'érosion du taux de fécondité peut se lire comme un retour à la normale. En effet, la hausse était imputable à un report de naissance provoqué par une forte augmentation du taux d'activité féminine et par un changement de comportement sociologique. La période d'installation dans la vie professionnelle et dans la vie de couple est plus longue qu'auparavant conduisant à un recul de l'âge d'arrivée des enfants. Par ailleurs, les problèmes de pouvoir d'achat et notamment de logement peuvent également expliquer l'évolution récente du taux de fécondité.

LES CHIFFRES DU CERCLE DE L'ÉPARGNE

TABLEAU DE BORD DES PRODUITS D'ÉPARGNE	RENDEMENTS ET PLAFONDS	COLLECTES NETTES ET ENCOURS
Livret A	0,75 % Plafond 22 950 euros	Novembre 2018 : +670 millions d'euros Évolution depuis le 1^{er} janvier 2018 : +9,54 milliards d'euros Encours : 281,2 milliards d'euros
Livret de Développement Durable	0,75 % Plafond 12 000 euros	Novembre 2018 : +110 millions d'euros Évolution depuis le 1^{er} janvier 2018 : +1,44 milliard d'euros Encours : 105,7 milliards d'euros
Plan d'Épargne-logement	1 % Pour PEL ouverts à compter du 1 ^{er} /08/2016 Plafond 61 200 euros	Novembre 2018 : +33 millions d'euros (avec intérêts capitalisés) Évolution depuis le 1^{er} janvier 2018 : +527 millions d'euros Encours : 270,621 milliards d'euros
Compte Épargne-logement	0,50 % Plafond 15 300 euros	Novembre 2018 : -56 millions d'euros Évolution depuis le 1^{er} janvier 2018 : -381 millions d'euros Encours : 28,985 milliards d'euros
Livret d'Épargne jeune	Minimum 0,75 % Plafond : 1 600 euros	Novembre 2018 : -12 millions d'euros Évolution depuis le 1^{er} janvier 2018 : -125 millions d'euros Encours 5,998 milliards d'euros
Livret d'Épargne Populaire	1,25 % Plafond : 7 700 euros	Novembre 2018 : -52 millions d'euros Évolution depuis le 1^{er} janvier 2018 : -1,472 milliard d'euros Encours : 42,630 milliards d'euros
Livrets ordinaires fiscalisés	0,26 % (novembre 2018) Pas de plafond légal	Novembre 2018 : +12 millions d'euros Évolution depuis le 1^{er} janvier 2018 : +12,132 milliards d'euros Encours : 202,635 milliards d'euros
PEA	Plafond 150 000 euros	Nombre (septembre 2018) : 4,569 millions Encours (septembre 2018) : 92,97 milliards d'euros
PEA PME	Plafond : 75 000 euros	Nombre (septembre 2018) : 80 129 Encours (septembre 2018) : 1,32 milliard d'euros
Assurance vie Rendement des fonds euros en 2017 Rendement moyen des UC en 2017	1,8 % 5,0 %	Novembre 2018 : +2,7 milliards d'euros Évolution depuis le 1^{er} janvier 2018 : +23,1 milliards d'euros Encours : 1 704 milliards d'euros
SCPI Rendement moyen 2017	4,40 %	

Sources : Banque de France – FFA – GEMA-AMF – Caisse des Dépôts et Consignations - CDE
*provisoire

TABLEAU DE BORD DES MARCHÉS FINANCIERS	RÉSULTATS
CAC au 29 décembre 2017	5 312,56
CAC au 31 décembre 2018	4 730,69
Évolution en décembre	-5,50 %
Évolution en 2018	-10,95 %
DAXX au 29 décembre 2017	12 917,64
DAXX au 28 décembre 2018	10 558,96
Évolution en décembre	-6,63 %
Évolution en 2018	-18,26 %
Footsie au 29 décembre 2017	7 687,77
Footsie au 31 décembre 2018	6 728,13
Évolution en décembre	-4,42 %
Évolution en 2018	-12,48 %
Euro Stoxx au 29 décembre 2017	3 609,29
Euro Stoxx au 31 décembre 2018	3 173,13
Évolution en décembre	-0,58 %
Évolution en 2018	-9,44 %
Dow Jones au 29 décembre 2017	24 719,22
Dow Jones au 31 décembre 2018	23,327.46
Évolution en décembre	-8,56 %
Évolution en 2018	-5,63 %
Nasdaq au 29 décembre 2017	6 903,39
Nasdaq au 31 décembre 2018	6 635,28
Évolution en décembre	-9,48 %
Évolution en 2018	-3,88 %
Nikkei au 29 décembre 2017	22 764,94
Nikkei au 28 décembre 2018	20 014,77
Évolution en décembre	-8,83 %
Évolution en 2018	-12,08 %
Parité euro/dollar au 29 décembre 2017	1,1894
Parité euro/dollar au 31 décembre 2018	1,1447
Évolution en décembre	+0,49 %
Évolution en 2018	-4,47 %
Once d'or au 29 décembre 2017	1 304,747
Once d'or au 31 décembre 2018	1 280,690
Évolution en décembre	+4,61 %
Évolution en 2018	-1,68 %
Pétrole Brent au 29 décembre 2017	66,840
Pétrole Brent au 31 décembre 2018	53,429
Évolution en décembre	-10,46 %
Évolution en 2018	-19,79 %

TABLEAU DE BORD DU CRÉDIT ET DES TAUX D'INTÉRÊT	TAUX
Taux OAT à 10 ans Au 29 décembre 2017 Au 30 novembre 2018 Au 31 décembre 2018	0,778 % 0,688 % 0,710 %
Taux du Bund à 10 ans Au 29 décembre 2017 Au 30 novembre 2018 Au 31 décembre 2018	0,426 % 0,312 % 0,246 %
Taux de l'US Bond à 10 ans Au 29 décembre 2017 Au 30 novembre 2018 Au 31 décembre 2018	2,416 % 3,017 % 2,722 %
Taux de l'Euribor au 31 décembre 2018 Taux de l'Euribor à 1 mois Taux de l'Euribor à 3 mois Taux de l'Euribor à 6 mois Taux de l'Euribor à 12 mois	-0,363 % -0,309 % -0,237 % -0,117 %
Crédit immobilier (Taux du marché - Source Empruntis au 31 décembre 2018) 10 ans 15 ans 20 ans 25 ans 30 ans	1,15 % 1,35 % 1,60 % 1,85 % 2,85 %
Prêts aux particuliers (immobilier supérieur ou égal à 75 000 euros) : taux effectifs moyens constatés pour le 4^e trimestre 2018 (BdF) Prêts à taux fixe Prêts d'une durée inférieure à 10 ans Prêts d'une durée comprise entre 10 et 20 ans Prêts d'une durée supérieure à 20 ans Prêts à taux variable Prêt-relais taux moyen pratique	2,09 % 2,12 % 2,26 % 1,82 % 2,43 %
Prêts aux particuliers (immobilier) : taux de l'usure applicables au 1^{er} trimestre 2019 Prêts à taux fixe Prêts d'une durée inférieure à 10 ans Prêts d'une durée comprise entre 10 et 20 ans Prêts d'une durée supérieure à 20 ans Prêts à taux variable Prêt-relais taux moyen pratique	2,79 % 2,83 % 3,01 % 2,43 % 3,24 %
Prêt à la consommation de moins de 75 000 euros (taux effectifs moyens constatés pour le 4^e trimestre 2018 par la Banque de France) Montant inférieur à 3 000 euros Montant compris entre 3 000 et 6 000 euros* Montant supérieur à 6 000 euros Prêts découverts de comptes	15,90 % 9,47 % 4,47 % 10,46 %
Prêts à la consommation, taux de l'usure applicables au 1^{er} 2019 Montant inférieur à 3 000 euros Montant compris entre 3 000 et 6 000 euros* Montant supérieur à 6 000 euros Prêts de découverts de compte	21,20 % 12,49 % 5,96 % 13,93 %

TABLEAU DE BORD RETRAITE	MONTANT ET ÉVOLUTION	COMMENTAIRES
Pension régime de base	Revalorisation de +0,3 % le 1 ^{er} janvier 2019	Minimum contributif : 636,56 euros par mois au 1 ^{er} janvier 2019 Maximum pension de base : 1 688,50 euros par mois
AGIRC-ARRCO	Valeur du point : 1,2588 € au 1 ^{er} janvier 2019	
IRCANTEC	Valeur du point : 0,48031 € au 1 ^{er} janvier 2019	
Indépendants	Valeur du point : 1,187 euro	
Pension militaire d'invalidité	Valeur du point : 14,45 euros	La valeur du point d'indice de pension militaire d'invalidité et des victimes de guerre est fixée à 14,45 €, rétroactivement au 1 ^{er} avril 2017.
Montant du minimum vieillesse	L'Allocation de solidarité aux personnes âgées, appelée également minimum vieillesse est revalorisée de 35 € en 2019 pour atteindre 868,20 € par mois pour une personne seule. Cette hausse est de 54 € pour les couples, portant le montant de l'allocation à 1347,88 € au 1 ^{er} janvier 2019	Au 1 ^{er} janvier 2020, le minimum vieillesse doit atteindre pour une personne seule 903 euros par mois.
Allocation veuvage	616,65 euros par mois au 1 ^{er} janvier 2019	Plafond de ressources au 1 ^{er} janvier 2019 : 10 941,48 euros par an
Réversion	<u>Plafond de ressources au 1^{er} janvier 2019 :</u> - 20 862,40 euros par an, pour un veuf ou une veuve célibataire - 33 379,84 euros, par an, pour une personne remariée, pacsée, ou en concubinage <u>Minimum de pension (Si le défunt justifiait de 15 ans (60 trimestres) d'assurance retraite au régime général :</u> 3 444,02 euros par an (soit 287 € par mois) au 1 ^{er} janvier 2019 <u>Majoration par enfant à charge :</u> 97,36 euros au 1 ^{er} janvier 2019	54 % de la pension du défunt
Montant moyen mensuel de la pension brute (droits directs y compris majoration pour enfants) en 2016 <ul style="list-style-type: none"> • Tous régimes confondus • Pour les hommes • Pour les femmes 	1 389 euros 1 739 euros 1 065 euros	Avec droits dérivés 1 532 euros 17 690 euros 1 322 euros

Retrouvez la lettre et toutes les informations concernant le Cercle sur notre site : www.cerclEDELEPARGNE.fr

Sur le site, vous pouvez accéder à :

- L'actualité du Cercle
- Les bases de données économiques et juridiques
- Les simulateurs épargnent/retraite du Cercle

Le Cercle de l'Épargne, de la Retraite et de la Prévoyance est un centre d'études et d'information présidé par Jean-Pierre Thomas et animé par Philippe Crevel.

Le Cercle a pour objet la réalisation d'études et de propositions sur toutes les questions concernant l'épargne, la retraite et la prévoyance. Il entend contribuer au débat public sur ces sujets.

Pour mener à bien sa mission, le Cercle est doté d'un Conseil Scientifique auquel participent des experts reconnus en matière économique, sociale, démographique, juridique, financière et d'étude de l'opinion.

Le conseil scientifique du Cercle comprend **Robert Baconnier**, ancien Directeur général des impôts et ancien Président de l'Association Nationale des Sociétés par Actions, **Jacques Barthélémy**, avocat-conseil en droit social et ancien professeur associé à la faculté de droit de Montpellier, **Philippe Brossard**, chef économiste d'AG2R LA MONDIALE, **Marie-Claire Carrère-Gée**, Présidente du Conseil d'Orientation pour l'Emploi (COE), **Jean-Marie Colombani**, ancien Directeur du Monde et fondateur de Slate.fr, **Jean-Paul Fitoussi**, professeur des universités à l'IEP de Paris, **Jean-Pierre Gaillard**, journaliste et chroniqueur boursier, **Philippe Georges**, Inspecteur général honoraire des affaires sociales, Président du conseil d'administration de la Caisse autonome nationale de la Sécurité sociale dans les mines (CANSSM), **Christian Gollier**, Directeur de la Fondation Jean-Jacques Laffont - Toulouse Sciences Économiques, membre du Laboratoire d'Économie des Ressources Naturelles (LERNA) et Directeur de recherche à l'Institut d'Économie Industrielle (IDEI) à Toulouse, **Serge Guérin**, Sociologue, Directeur du MSc "Directeur des établissements de santé", Inseec Paris, **François Héran**, Professeur au Collège de France, Ancien Directeur de l'INED, **Jérôme Jaffré**, Directeur du CECOP, **Florence Legros**, Directrice Générale de l'ICN Business School ; **Jean-Marie Spaeth**, Président honoraire de la CNAMTS et de l'EN3S et **Jean-Pierre Thomas**, ancien député et Président de Thomas Vendôme Investment.

Le Mensuel de l'épargne, de la retraite et de la prévoyance est une publication du Cercle de l'Épargne.

Comité de rédaction : Philippe Crevel, Sarah Le Gouez

Contact relations presse, gestion du Mensuel :

Sarah Le Gouez

06 13 90 75 48

Slegouez@cerclEDELEPARGNE.fr